

Assemblée Générale du 16/12/2020 Procès Verbal

Présents ou représentés : 26 (voir liste en annexe)

Excusé : Bruno Fourn

Invités : Bernard PORTE (FFVoile, Dep Voile Légère), René BAGET (FFVoile / référent « 420 »), Jérémie PELLETIER (entraîneur Ligue Pays de la Loire),

L'Assemblée Générale de l'Association, prévue initialement début juillet puis le 1^{er} octobre, avait été reportée au 16 décembre 2020 du fait de la situation sanitaire (nouvelle convocation diffusée dans les délais impartis). Après avoir constaté qu'elle peut valablement délibérer conformément aux statuts en suivant l'ordre du jour de la convocation, la séance est ouverte à 18h05.

En introduction il est rappelé que l'Assemblée Générale concerne formellement l'exercice 2019. L'exercice 2020 étant cependant presque clos, les points marquants de 2020 et les objectifs pour 2021 sont abordés. Un résumé de l'Assemblée Générale 2020 de la Classe Internationale (15/12/2020) est également donné et commenté (présence UNIQUEA : Christian Berhault, Hervé Lohier).

La prochaine Assemblée Générale, concernant l'exercice 2020, sera organisée en avril 2021 pendant la CIMA, en mixte présentiel et visio-conférence. En cas d'annulation de la CIMA, cette Assemblée Générale aura lieu entièrement en visio-conférence.

1. Approbation du PV de l'AG 2019 (Exercice 2018)

Le PV de l'AG de 2019 (exercice 2018) est approuvé à l'unanimité des présents. Il est accessible sur le site www.420uniqua.fr tout comme le rapport moral et le rapport financier.

2. Rapport d'Activités 2019

Le rapport moral, concernant l'activité 2019, a été diffusé au printemps et a fait l'objet d'une présentation au Comité Directeur du 5 juin (réunion ouverte aux parents de coureurs et aux entraîneurs). Il est soumis formellement pour approbation, qui est donnée sans commentaire par la présente Assemblée.

3. Bilan financier 2019 – Approbation des comptes

Le bilan 2019 est présenté dans le rapport financier disponible sur www.420uniqua.fr depuis l'été 2020. Pas de question ou commentaire.

Les comptes 2019 sont approuvés par l'Assemblée et Quitus est donné au Trésorier pour la gestion.

Le budget prévisionnel 2020 a été modifié en juin 2020, les épreuves nationales et internationales 2020 ayant été annulées, mise à part le National d'Automne (GPA) : peu de dépenses (frais de gestion bancaire, site web), peu de recettes (mutations et enregistrement bateaux). La trésorerie au 30/11/2020 est de 29 260€.

Pour rappel, décision a été prise par le Comité Directeur de rendre l'adhésion à l'UNIQUEA gratuite pour 2020 (mais obligatoire pour les épreuves de Grade 4 au moins). Les cotisations payées en 2020 sont reportées sur l'année 2021.

4. Election au Comité Directeur

- Sont sortants et se représentent : Christian Berhault, Hervé Lohier
- Se présentent (postes vacants) : Cécile Cabresin, Sylvain Jaillet, Bertrand Larnicol, Bruno Fourn Pas d'abstention, ni de vote négatif. Les candidats sont tous élus.

Pour rappel, sont en cours de mandat : Eva Foucher, Didier Rossi. Par contre Bénédicte Boiron-Layus, n'étant plus adhérente en 2020, n'est de fait plus membre du Comité Directeur et donc du Bureau. Le rôle de Trésorier a été repris provisoirement par Didier Rossi.

Le Comité Directeur est donc composé de 8 membres (statutairement : 10 minimum). Il se réunira en visio-conférence courant janvier 2021 pour élire le Bureau. Christian Berhault a confirmé ne pas se représenter comme président. Il accompagnera cependant le nouveau Bureau pour assurer une bonne transition courant 2021.

Compte tenu de la situation sanitaire en cours et des décisions à prendre en fonction des évolutions, le Comité Directeur se réunira périodiquement en visio-conférence (fréquence mensuelle à confirmer).

Suite à discussion en cours d'Assemblée Générale, il est rappelé que :

- Le changement du mode de gouvernance actuel nécessite une modification des Statuts et du Règlement Intérieur, à valider en Assemblée Générale Extraordinaire. Les modifications doivent cependant respecter la législation gouvernant les associations de loi 1901 ainsi que les statuts et le règlement intérieur de la FFVoile concernant les associations affiliées.
- Statutairement le siège de l'UNIQUEA est situé à l'adresse du président en exercice. Modification nécessaire si présidence « tournante » pour éviter les changements périodiques auprès des institutionnels (préfecture du siège de l'association, FFVoile, Classe Internationale, Banque)
- Les coordonnées du compte bancaire (SG / Agence des Sablettes à La Seyne/mer) devront être modifiées (adresse, signataires, titulaire carte Visa, ...).
- L'association UNIQUEA est une personne morale qui doit être juridiquement représentée par une personne physique déclarée (préfecture du siège de l'association), en général le Président élu (un PV d'élection des Président(e), Trésorier(e), Secrétaire Générale est obligatoire pour justifier des responsabilités).

5. Développement de la Classe

• Développement local et national

Bernard Porte (FFVoile, Dep Voile Légère) intervient en début d'Assemblée pour sensibiliser les participants à la nécessité de relancer la pratique dans les Clubs (pratique jeune et adulte).

- Des actions sont à mettre en place : identifier des référents « 420 » dans les Liges, faire le tour des Clubs pour identifier le potentiel existant (bateaux, équipages, volonté club), développer les épreuves locales de type 24h de Trégastel, renforcer les liens avec les séries minimales (Optimist, RS Feva entre autres).
- Le constat principal est que depuis 15 ans au moins le « 420 » est une série de formation des jeunes, aussi bien au niveau national qu'international. Une forte perte du volume de pratique est identifiée depuis 3 ans
- La pratique en pôle peut conduire à « assécher » la pratique dans les clubs, en particulier par découragement des équipages « hors pôles ». Des contre exemples existent cependant : Clubs de Marseille, SNO Nantes, CVSQ). Bernard propose de mettre en place un groupe de

travail UNIQUEA / FFVoile pour concrétiser les propositions d'actions. Première réunion à programmer en janvier.

De par ailleurs l'année 2020 devait être l'occasion de fêter les 60 ans de l'UNIQUEA, créée par Francis Mouvet, qui nous a quitté en 2020, victime de la COVID. Un Mémorial ou Challenge est à mettre en place en utilisant une ou des épreuves du calendrier existant.

• **Communication**

Le site web UNIQUEA va être complètement refondu. Un prestataire est identifié. Un cahier des charges doit lui être soumis dès que possible pour une estimation financière. Ce nouveau site sera relié aux réseaux sociaux et devrait permettre les paiements en ligne (adhésions, mutations bateaux, épreuves internationales).

Ce nouveau site devra palier les problèmes rencontrés sur l'actuelle page Facebook : mauvais nom (420 France Uniqua), intervenants directs non maîtrisés. La responsabilité de l'UNIQUEA est engagée en cas de diffusion d'information contestable.

• **Développement international**

L'Assemblée Générale de la Classe Internationale a eu lieu en visio-conférence le 15/12 (retardée pour les raisons de crise sanitaire) : 20 pays présents. Outre le calendrier 2021 (voir ci-après) le développement de la série a été abordé. Le Président actuel, Nino Schmueli, propose :

- Une évolution significative du bateau : mat carbone en 2 parties (facilité de transport), GV en laminé (mais pas le foc car tissu trop fragile)
- La création d'un groupe mixte aux championnats du monde, en complément des groupes masculins, féminins et U17.

Peu de réactions des différents pays mais plutôt négatives sur ces propositions.

Une première discussion fait apparaître des divergences d'avis entre les participants à l'Assemblée Générale de l'UNIQUEA. Il manque des informations objectives pour se prononcer : influence sur le coût du bateau (voile et gréement) et sur l'accroissement de performance, influence sur la densité de pratique en fonction du format retenu pour les épreuves (ronds et/ou départ séparés par catégorie, extraction dans le classement scratch, ...).

Il est proposé que l'UNIQUEA se prononce par écrit sur ces évolutions après discussion interne (coureurs, entraîneurs, clubs).

6. Prévisionnel pour la saison 2021

Calendrier prévisionnel 2021 (ajustement « hot-line » en fonction de la situation sanitaire)

- Semi-nationales 2021 : fin mars à Marseillan et Le Havre, mi-mai à Aix les Bains et Plouguerneau
- Epreuves nationales : CIMA au CV Martigues, Coupe Nationale d'Eté à l'EV Trebeurden et National d'Automne au CVBCM (GPA Maubuisson) – à noter depuis l'AG : modification des dates des vacances scolaires de la Toussaint.
- Championnat du Monde : 2 au 10 juillet à San Remo (Italie) – à confirmer
- Championnat d'Europe Junior : 23 juillet au 2 août à Formia (Italie) – à confirmer
- Autres épreuves internationales (Circuit Eurosaf) : pas de dates confirmées, en cours d'élaboration
- Règlement sportif et sélection : à préparer au plus tard en janvier sur la base du calendrier existant

A ce calendrier il faut ajouter les épreuves organisées par la FFVoile :

- L'Open de France à Biscarosse du 1 au 6 août
- Le Championnat de France Espoirs à Martigues du 21 au 27 août

7. Questions diverses

Sans objet

La séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire de Séance
H. LOHIER

Le Président
C. BERHAULT

PROJET